



Commune de NOAILHAC

AVIS DE TRAVAUX D'ELAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants que, conformément aux articles 12 et 15 de la loi du 16 Juin 1906, modifiée par le décret-loi du 22 novembre 1938 et à l'article 26 du chapitre 3 de l'arrêté interministériel du 17 novembre 2001, **des travaux d'élagage et d'abattage** vont être entrepris à proximité des lignes électriques Haute Tension situées sur le territoire de la commune.

A compter du 04 DECEMBRE 2023

Ils seront exécutés conformément aux normes en vigueur.
L'exécution de ces travaux a été confiée par ENEDIS à l'entreprise :

AUVERGNE ELAGAGE
ZAE DU GARRIGOUX
Rue de Lacamp de Garrigoux
15 250 SAINT PAUL DES LANDES
TEL/ FAX : 05-55-94-11-45
PORT. : 06 85 40 96 23

Les propriétaires ou exploitants qui désireraient se charger eux-mêmes de ces travaux, sont priés de s'adresser au service local d'ENEDIS

Agence Réseau Electricité Uzerche
Tel : 05 55 29 66 44